

**Réponse de Monsieur Paul-Emile MOTTARD à la question de Monsieur le Conseiller
Provincial Matthieu CONTENT concernant les AIS**

Monsieur le Conseiller vous m'interpellez au sujet du financement des AIS.

Vous savez que le Collège provincial a toujours été attentif aux préoccupations des gestionnaires des immobilières sociales et d'une façon plus générale à la problématique du logement dans les communes.

Que vous le vouliez ou non, la compétence des AIS fait partie intégrante du dispositif régional en matière de logement. D'ailleurs, c'est le Ministre du Logement, M. NOLLET qui en est le responsable. D'autre part, lors du travail considérable effectué par le Conseil provincial lors de la législature précédente, travail auquel votre groupe a participé, nous avons tous opté pour affirmer que le logement faisait partie des compétences que la Région wallonne voulait nous retirer et donc celle-ci n'a pas été retenue dans nos axes prioritaires.

Monsieur le Conseiller, il est utile de rappeler que ce choix a été posé il y a plus de deux ans en décembre 2010. Avec le Député Président nous avons participé en juillet dernier à une réunion inter cabinet où les axes prioritaires du Conseil provincial de Liège ont été exposés. De plus, j'ai aussi rencontré les représentants du cabinet du Ministre NOLLET quant aux problématiques de l'abandon des compétences. L'une d'elles, et pas la moindre, est de s'assurer que cet abandon ne pénaliserait pas les opérateurs du terrain. Cette question attend toujours une réponse. Dès lors, face à cette situation d'incertitude, le Collège provincial emprunte la voie de la prudence non pas Monsieur le Conseiller, en supprimant l'article budgétaire, mais en y inscrivant un euro symbolique laissant ainsi le champ à la poursuite de la réflexion par les instances de la Région wallonne.

Le texte que je viens de vous lire est la réponse mot à mot que j'ai formulée en novembre dernier suite à la question de notre collègue Alain DEFAYS sur la même préoccupation.

Les choses ont-elles changé ? Oui, il y a eu une réunion supplémentaire dont vous ne parlez pas : le 15 janvier dernier. Nos interrogations sur le calcul des montants, sur le type de dépenses, sur la dette, sur le personnel, ce qui n'est pas rien, la préoccupation de ne pas pénaliser les bénéficiaires qu'ils soient locataires ou propriétaires, sont restées sans réponse.

Ou plutôt, comment ça se passe quand on rencontre le Cabinet du Ministre NOLLET ? Le responsable de la cellule du Cabinet nous répond « qu'il prend bonne note ». Selon mes informations, la proposition du Ministre ressemble à un véritable holdup sur les Provinces. Je ne connais pas encore le montant du butin.

Nous sommes loin d'une véritable négociation et d'un réel échange qui devait être guidé par le souci de rendre un meilleur service à la population.

Car, Monsieur le Conseiller, admettez que votre raisonnement est étrange pour ne pas dire singulier. Vous argumentez que le transfert des compétences provinciales a pour but de donner une plus grande cohérence aux politiques qui y sont menées. A contrario, qu'actuellement, il y a une incohérence dans les politiques menées. Or, Monsieur le Conseiller, si la Province de Liège s'est investie, dans ce cas ci, dans les aides aux AIS, c'est précisément vu l'absence de réponse de la Région Wallonne, voir de certaines Communes, aux besoins non rencontrés des AIS. Cette analyse porte un nom, nous avons agité dans l'intérêt provincial. Cet intérêt que vous et vos amis d'ailleurs vous combattez et que vous remettez en cause. Bref, je vous confirme la réelle préoccupation du Collège face à cette situation, c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu un article budgétaire avec l'inscription de l'euro symbolique. En fonction de l'évolution du dossier, il appartiendra au Collège de formuler des propositions à notre Conseil.

Je vous remercie de votre attention.